



Paris, le 27 février 2012

Comité de suivi du protocole des voies navigables du 27 février 2012

L'administration sourde aux revendications de l'intersyndicale : CGT, CFDT et UNSA claquent de nouveau la porte.

Suite à la réunion du 24 février 2012, qui a acté le désaccord sur les règles de la composition du Conseil d'administration, l'administration nous a fait une contre proposition validée par le Cabinet :

- le nombre de représentants du personnel passerait de 5 à 7 sur un total de 25.
-
- la proposition obtenue en séance du 24/02 de retenir la règle du tiers nécessaire à la convocation du CA a été désavouée ! L'administration revient à la règle de la majorité.
-

De qui se moquent-ils ?

L'intersyndicale considère que le compte n'y ait toujours pas !

Notre revendication reste inchangée : le nombre de représentants du personnel doit être porté à 8 ou 9 sur un total de 24 ou 27 membres afin de respecter la règle du tiers. Cette règle permettrait de convoquer, à la seule initiative des représentants du personnel, le conseil d'administration pour des sujets stratégiques.

L'intersyndicale dénonce la conduite par l'administration des comités de suivi sans réel pouvoir de négociation.

Face à des échéances incontournables de sorties de textes (Décrets, circulaire de pré positionnement, cartographie des emplois...) pour produire les documents nécessaires au fonctionnement de l'EPA, le gouvernement et son administration portent une lourde responsabilité dans l'enlisement de la conduite des négociations.

Nous exigeons d'avoir en face de nous les vrais décisionnaires !